



Syndicat national des scènes publiques (SNSP)



Créé en 1995, le SNSP rassemble de nombreuses Scènes publiques subventionnées principalement par une (ou plusieurs) collectivité(s) territoriale(s) proposant à l'échelle d'un territoire, une programmation artistique. Ces scènes (scènes permanentes, festivals...) assurent des missions de service public et sont gérées sous statut privé comme sous statut public. Elles sont représentées au SNSP par leurs directeurs.

Le SNSP a affirmé ses convictions et engagements dans une Charte portant sur la place des arts et de la culture, sur la relation aux territoires, sur le rôle des artistes et sur le mode de fonctionnement des scènes publiques (juillet 2007).

Le SNSP a codéfini avec la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) et en partenariat avec France Festivals, les missions artistiques et territoriales des scènes publiques dans une Charte (juillet 2013). Un cadre général pour les relations entre les collectivités territoriales et ces scènes, s'inscrivant dans la durée, est ainsi défini. Cet outil de référence permet de poursuivre et d'améliorer le dialogue entre professionnels de la culture et élus, contribuant à la clarté et à la rigueur des engagements qui les lient.